

TARIFS

Éveil musical / Formation musicale Formation instrumentale

DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL

Résidents de la CCES	15€ / an
Non-résidents de la CCES	22€ / an

ÉVEIL MUSICAL

Résidents de la CCES	16€ / trim.
Non-résidents de la CCES	30,66€ / trim.

FORMATION MUSICALE

Résidents de la CCES	18,67€ / trim.
Non-résidents de la CCES	39€ / trim.

FORMATION INSTRUMENTALE

Résidents de la CCES	Cycle 1 - 26,33€ / trim.
	Cycle 2 - 33€ / trim.
	Cycle 3 - 45€ / trim.
Non-résidents de la CCES	Cycle 1 - 53,67€ / trim.
	Cycle 2 - 64,33€ / trim.
	Cycle 3 - 90,67€ / trim.

SUPPLÉMENT FORMATION PIANO

Résidents de la CCES	12€ / trim.
Non-résidents de la CCES	18,50€ / trim.

LOCATION D'INSTRUMENT 50€ / an

Réduction de 30€ / an pour les musiciens de l'Orchestre d'Harmonie de l'Est de la Somme après 1 an de présence effective.

Les paiements se font au trimestre



Ecole de musique intercommunale de l'Est
de la Somme

Entrée rue de Noyon
Voie communale du Canal
80400 Ham

03.65.58.00.07 / 06.33.27.09.35

ecoledemusique@estdelasomme.fr

www.estdelasomme.fr



Ecole de musique intercommunale
de l'Est de la Somme



Communauté de Communes de
l'EST de la SOMME

Pôle CULTUREL



École de Musique
Intercommunale
Est de la Somme

Une antenne à Athies



L'ÉVEIL MUSICAL

L'éveil musical est un cours de 30 minutes par semaine et réservé aux enfants âgés de 5 à 6 ans. Les enfants pourront découvrir les instruments de musique ainsi qu'apprendre le langage musical par le biais de jeux musicaux, coloriage ou encore le chant. Les petits instruments à percussions joueront un rôle très important aussi.

Dès 5 ans



FORMATION MUSICALE

La formation musicale est la discipline incontournable pour l'apprentissage à la pratique instrumentale. Elle devient donc obligatoire pour apprendre à lire et comprendre la musique. Répartie en 3 cycles de 4 années chacun, les élèves adultes comme enfants pourront assister à ces cours suivant leur niveau.

Les jours de cours sont en fonction du niveau atteint. Le cursus enfant possède 1h30 de cours tandis que celui des adultes auront 1h par semaine.

FORMATION INSTRUMENTALE

Les cours d'instruments sont des séances individuelles d'une demi-heure ou de trois quarts d'heure, selon le cycle. La formation instrumentale a pour but de s'initier à un instrument de musique.

L'école de musique forme aux instruments suivants :

accordéon,
saxophone,
clarinette,
flûte traversière,
trombone,
trompette,
contrebasse,
piano,
batterie-percussions.

A partir de 6 ans



LE CHANT LYRIQUE

Le chant lyrique est une technique largement employée dans la musique classique (opéra, lieder, cantates, etc.). Historiquement, le terme "lyrique" renvoie à la musique de la lyre qui servait à accompagner le chant poétique de l'Antiquité et à la figure d'Orphée. Par extension, dans le sens moderne, le terme est utilisé pour désigner ce qui a rapport à l'opéra.

A partir de 16 ans

LES PRATIQUES COLLECTIVES

La classe d'orchestre

Cette activité est ouverte aux musiciens scolarisés, ayant entre 1 à 3 années de pratique instrumentale. Les répétitions se font 1 fois par semaine pour une durée d'1h.

L'orchestre d'harmonie

Cette vitrine de l'école de musique regroupe des musiciens plus confirmés, inscrits ou non à l'école de musique. Les musiciens devront donc avoir un niveau de fin de cycle 1 minimum. Le répertoire est très éclectique : de la musique baroque, classique, romantique, en passant par les musiques de films ou encore des pièces de concours d'orchestre... Les répétitions se déroulent une fois par semaine pendant 2h. Durant toute l'année, des concerts sont assurés : messe de Sainte Cécile, concert de Noël, concert de Printemps, etc...

L'ensemble vocal

Ouverte aux adultes, les cours se déroulent une fois par semaine pendant 1h30. Des concerts ont lieu durant l'année mais aussi des projets avec l'orchestre d'harmonie. Le répertoire est donc riche.

